

Mariage de Jacques BILLAUD et de Marie SOULLARD

Le 18 janvier 1758 aux Epesses (Vendée)

que ont été
le dix huit janvier mil sept cent cinquante huit après
trois publications de bans faites canoniquement en cette
église, en celle de Chambretaud suivant le certificat du
sieur vicair, en date d'hier signé Gaborit curé de
Chambretaud et en celle de St Pierre des herbiers
suivant le certificat en date du quinze de ce mois
signé Benoist curé des herbiers et des fiançailles, j'ai curé
soussigné René le consentement mutuel de mariage de Jacques
Billaud fils de Laurent Billaud laboureur et de Jeanne Grimaud de cette paroisse
d'une part et de Marie Soullard servante domestique en
la paroisse de Chambretaud fille de défunt Antoine Soullard
bordier, et de Mathurine Rondeau de la paroisse de St Pierre
des herbiers, d'autre part: après quoy j'ay parolés de
présent conjoint en mariage et leur ay donné solennelle
la bénédiction nuptiale selon la forme de notre sainte
Eglise en présence dudit Laurent Billaud père de l'époux
René Billaud son frère laboureur de cette paroisse
Mathurine Rondeau mère de l'épouse et de Mathurin
Soullard sabotier son frère de la paroisse de St Pierre
des herbiers qui ont déclaré ne savoir signer de ce requis.

Le dix huit janvier 1758 après trois publications de bans faites canoniquement en cette église, en celle de Chambretaud suivant le certificat du sieur vicair en date d'hier signé Gaborit curé de Chambretaud et en celle de Saint-Pierre des Herbiers suivant le certificat en date du quinze de ce mois signé Benoist curé des Herbiers et des fiançailles, j'ai curé soussigné René le consentement mutuel de mariage de Jacques Billaud, fils de Laurent Billaud, laboureur, et de Jeanne Grimaud de cette paroisse d'une part et de Marie Soullard servante domestique en la paroisse de Chambretaud, fille de défunt Antoine Soullard, bordier, et de Mathurine Rondeau de la paroisse de Saint-Pierre des Herbiers d'autre part. Après quoi je les ai parolés de présent conjoint en mariage et leur ai donné solennellement la bénédiction nuptiale selon la forme de notre Sainte Eglise en présence dudit Laurent Billaud, père de l'époux, René Billaud son frère laboureur de cette paroisse, Mathurine Rondeau mère de l'épouse et de Mathurin Soullard sabotier son frère de la paroisse de Saint-Pierre des Herbiers qui ont déclaré ne savoir signer de ce requis.